



## ABC arbitrage Solde de dividende 2020

Tel que communiqué le 11 juin dernier, le conseil d'administration qui s'est réuni postérieurement à l'assemblée générale a décidé de proposer le paiement d'une partie du solde de dividende de 0,18€ en action.

Pour 0,08€ par action de ce solde de dividende, les actionnaires pourront ainsi choisir de recevoir tout ou partie en actions ABC arbitrage. Le prix de réinvestissement a été fixé à 6,35 euros par action. A titre d'exemple simple (hors fiscalité), un actionnaire détenant 80 actions ABC arbitrage pourra choisir, pour cette partie du solde, de recevoir 6,40€ en numéraire, ou une action ABC arbitrage et 0,05 €.

L'autre partie du solde du dividende, soit 0,10€ par action, se fera obligatoirement en numéraire. Avec le même exemple que précédemment (hors fiscalité), l'actionnaire détenant 80 actions recevra donc 8€ sur cette partie du solde de dividende.

Pour rappel, Le calendrier de distribution des 0,18€ constituant ce solde de dividende est le suivant :

- date de détachement : mardi 13 juillet 2021
- début de la période d'options titre (pour la partie du solde de dividende en action) : jeudi 15 juillet 2021
- fin de la période d'options titres (pour la partie du solde de dividende en action) : mercredi 28 juillet 2021
- date de paiement pour la partie en numéraire et/ou inscription en compte des actions en cas de réinvestissement : mardi 3 août 2021

Enfin, le montant du versement prélevé sur la prime d'émission<sup>1</sup> sera précisé après le détachement.

<sup>1</sup> La partie du solde de dividende prélevé sur la prime d'émission aura le caractère d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts et ne sera donc pas soumis à l'impôt sur les revenus de l'année 2021 mais viendra minorer le prix de revient d'acquisition des actions concernées ; l'imposition ne s'appliquera en conséquence qu'au moment de la cession desdites actions. Ces informations fiscales sont fournies à titre indicatif, les actionnaires sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel en vue de déterminer le régime d'imposition qui leur est applicable.